

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf le **9 AVRIL** à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

**Étaient présents** : BOUILLON Jean-Michel, Maire, HELAOUET Georges 2<sup>ème</sup> adjoint, AMOROS Françoise, LEFEVRE François, LAVALLEY Noel, LEONARD Michel

**Absents excusés** : VRAC Eugène donne pouvoir à G Helaouet  
GRENIER Emilie , GUIDOU Ludovic, LARDENOIS Christine

**Secrétaire de séance** : LAVALLEY Noel  
Formant la majorité des membres en exercice

### **I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL du 14 mars 2019**

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **II APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL ET ZAC LE COTEAU DES ISLES PAR MME ACCOSSATO SANDRINE , RECEVEUR**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jean Michel BOUILLON Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que **le compte n'appelle aucune observation**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
  - ◆ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ont signé au registre des délibérations :

BOUILLON Jean-Michel, Maire, HELAOUET Georges 2<sup>ème</sup> adjoint, LAVALLEY Noël,  
LEFEVRE François LEONARD Michel, AMOROS Françoise

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours mois et an susdits.

### III AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 COMMUNE

**Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des résultats 2018.**

**Ces résultats font apparaître :**

Pour l'exercice 2018 :

- \* dans la section de fonctionnement, un excédent de 144 611.32 €
- \* dans la section d'investissement, un excédent de financement de + 304 086.83 €.

A la clôture de 2018

- \* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de **602 766.95 €**
- \* dans la section d'investissement au **compte 001**  
un solde d'exécution reporté de + **123 795.52 €**

Monsieur le maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- \* couverture de besoin d'autofinancement de 0 € **au compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisé »
- \* le solde de l'excédent de la section de fonctionnement  
soit de **602 766.95 €** au compte **002** « excédent de fonctionnement reporté »

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et ayant délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2019.

### IV AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 ZAC « LE COTEAU DES ISLES »

**Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des résultats 2018.**

**Ces résultats font apparaître :**

Pour l'exercice 2018 :

- \* dans la section de fonctionnement, un excédent de 0.11 €
- \* dans la section d'investissement, un déficit de financement de -220 131.47 €.

A la clôture de 2018

- \* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 0.11 €
- \* dans la section d'investissement au **compte 001**  
un solde d'exécution reporté de – **220 131.47 €**

Monsieur le maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- \* couverture de besoin d'autofinancement de 0 € **au compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisé »
- \* le solde de l'excédent de la section de fonctionnement  
soit de **220 131.36 €** au compte **002** « excédent de fonctionnement reporté »

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et ayant délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2019.

### DEPENSES 2019

<i>compte</i>	<i>opération</i>	<i>objet</i>	<i>crédits ouverts</i>
16411		remboursement emprunts	25 087.00
165		dépôt de garantie logements	5 000.00
1		déficit investissement	
20		dépenses imprévues 7.5% dépenses inv	10 000.00
2111		Reserve foncière	-
21318	105	EGLISE 9e tranche	14 000.00
2135	106	Amenagt local technique	10 000.00
		<b>VOIRIE</b>	
2151	115	<i>programme voirie charlerie -dodeville</i>	96 000.00
		<i>voirie probable</i>	132 654.95
2188	117	<b>MATERIEL</b>	6 000.00
2151		<i>intégrations</i>	681.40
2033		intégrations	
		TOTAL( RaR+nouvelles depenses )	299 423.35

### INVESTISSEMENT

### RECETTE 2019

#### objet

<i>compte</i>	<i>operation</i>	<i>OBJET</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>
10222		FC TVA ( 16.404% )	2 031.00
1068		excédent capitalisé	
1		excédent investissement 2018	123 795.52
165		dépôt de garantie	5 000.00
	<b>105</b>	<b>EGLISE</b>	
		<i>subventions restant dues de la 8eT</i>	
1323		<i>subvention CG</i>	
1328		<i>autres sbv</i>	
1341		<i>département</i>	
	<b>115</b>	<b>VOIRIE</b>	
1341		<i>SUBV CHEMINDES MONTS</i>	1 350.00
		<i>SUBV CHARLERIE 20% 96000€</i>	19 200.00
		<b>AMORTISSEMENT EFFACT RESEAU</b>	
2804158	-40	<i>amortist effact reseaux</i>	
280422	-40	<i>amortist effact reseaux</i>	<b>12 365.43</b>

2033	41	<i>intégrations</i>	<b>681.40</b>
1582	-40		
	24	<i>produits des cessions d immobilisations</i>	135 000.00
		<b>totaux nouveaux crédits &amp; RaR</b>	
		<b>SOUS TOTAL</b>	299 423.35
21		<i>virement de la section de fonctionnement</i>	-
		<b>TOTAL RaR + nouvelle recette+021</b>	299 423.35

Le budget primitif communal s'équilibre en dépenses et en recettes :

en section de fonctionnement à 981 245.95 €

en section d'investissement à 299 423.35 €

Le budget primitif communal est adopté à l'unanimité.

## V VOTE DU BUDGET ZAC LE COTEAU DES ISLES

M. le maire expose au conseil que la date de signature des actes d'acquisition des parcelles A 417 A 289 A 288. ayant fait l'objet de la délibération du .6 novembre 2017

Le 11 décembre 2017 le conseil municipal a délibéré pour la création du budget annexe.

Après ce bref rappel le maire présente le budget prévisionnel qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

en section de fonctionnement à 659 141.58 €

en section d'investissement à 890 280.96 €

Le budget ZAC le Coteau des Isles est adopté à l'unanimité.

## VI MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu du départ en retraite d'un adjoint technique à temps non complet, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique territorial.

Vu l'arrêté portant admission à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

**1 -** La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet au service technique.

**2 -** De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service TECHNIQUE					
<i>emploi</i>	<i>grade</i>	<i>catégorie</i>	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
adjoint technique	d'adjoint technique	Catégorie C	2	1	TNC

## TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUEL

1

<i>emploi</i>	<i>grade</i>	<i>effectif</i>	<i>Categorie</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>	
Administratif	Rédacteur ppl 1ere cl	1	B	TC	35h/35
Technique	Adjt technique ppl 1ere cl	1	C	TC	35h/35
	Adjt technique	1	C	TNC	8h/35

## VII CONVENTION POUR MODIFICATION DE LA LIAISON CYCLABLE ENTRE PORTBAIL ET BARNEVILLE-CARTERET

Mr le maire fait part de la convention pour la modification et l'entretien d'une liaison cyclable entre Portbail sur Mer (*commune déléguée de Portbail*) et Barneville-Carteret sur la voirie communale de St Georges de la Rivière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer la convention à venir.

## VIII I RUE VINCENT

Le maire informe le conseil que Mr Godey demande la possibilité de lui céder le tronçon de la rue Vincent qui s'étend du croisement de la route de Dodeville et rejoint la RD 650 qui selon lui n'est plus fréquentée. Le conseil charge le maire d'interroger le service des routes pour connaître la législation en vigueur pour une telle cession .

Fait à St Georges de la Rivière  
le 11 avril 2019

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1<sup>er</sup> adjoint,

HELAOUEY Georges 2<sup>ème</sup> adjoint,

GRENIER Emilie 3<sup>ème</sup> adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,